

SANECLAT DSR

DÉCAPANT DES AUTOLUSTRANTS SANS RINÇAGE

Version n° 3.2 applicable le 16/02/2017

APPLICATIONS

SANÉCLAT DSR est un décapant alcalin, spécialement formulé pour éliminer facilement les cires et les émulsions métallisées, sans rinçage, sur les revêtements thermoplastiques, linoléums, vinyles, sols carrelés, terres cuites, surfaces peintes et lièges. Ne pas utiliser sur bois ou parquet.

SANÉCLAT DSR est un puissant décapant à fort pouvoir solubilisant qui garantit la rapidité de mise en oeuvre, la facilité d'utilisation et l'excellence du résultat.

S'utilise manuellement ou à l'aide d'une monobrosse.

Rendement : 1 litre pour 80 m²

CONSEILS D'UTILISATION

Diluer à raison de 0.5 à 20%, soit de 5 à 200ml par litre d'eau, en fonction du degré d'encrassement ou d'ancienneté des couches d'émulsion à éliminer.

Étendre uniformément la solution ainsi obtenue à l'aide d'un mop. Laisser agir 5 à 10min. Travailler le produit à l'aide d'une monobrosse (une action légère et rapide suffit). Ramasser et aspirer la solution traitante. Faire un balayage humide.

Bien laisser sécher avant d'appliquer le bouche-pores et une émulsion.

Décapage à sec : Diluer SANÉCLAT DSR à 50%, soit 500ml par litre d'eau. Faire un balayage humide pour dépoussiérer la surface à traiter. Pulvériser à l'aide d'un vaporisateur en fin brouillard par petite surface (2m²).

Décaper la surface à l'aide d'une monobrosse basse vitesse équipée d'un disque approprié (1L / 200m²). Faire un balayage humide et laisser sécher avant de protéger avec une émulsion.

PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

Biodégradabilité : contient exclusivement des tensioactifs et agents de surface conforme au règlement (CE) 648/2004.

Aspect : Liquide limpide

pH à l'état pur : 13.5 ± 0,5

Couleur : Jaune pâle

Densité à 20°C : 1,04 ± 0,01g/cm³

Parfum : Caractéristique

CONDITIONNEMENT

Carton de : 4x5L

Palette de: 36 cartons

Stockage : Stocker à l'abri du Gel

RÉGLEMENTATION

Dangereux – Respecter les précautions d'emploi.

Usage strictement professionnel.

Pour toutes les informations concernant les précautions d'usage et de sécurité, veuillez vous reporter à la fiche de données de sécurité, disponible sur simple demande en application du décret 87-200 du 25/03/87. Ne pas transvaser dans un autre récipient sans y reproduire l'étiquetage hygiène et sécurité.

